

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 19 NOVEMBRE 2024

Date convocation : le 28 octobre 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Christophe DEMANGEOT et MMES. Pascale BONHOMME, Pascale CORBIER, Muriel DOUBET, M Rachid KALAI

Absents excusés : MME TAVARES Catherine qui a donné pouvoir à M. Philippe QUILLET ;
M HECQUET Marcel qui a donné pouvoir à M. LEROUX Patrick.

Absents : M Sébastien CARRARA

Secrétaire de séance : MME Muriel DOUBET.

DÉLIBÉRATION N°23-2024 : Annulation de la délibération 21-2024 Portant recrutement d'un agent recenseur pour l'enquête de recensement 2025

Le Conseil,

Sur rapport de Monsieur le Maire

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée

sur l'obligation, la coordination et le secret

en matière de statistiques,

Vu la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur

l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le Décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n° 2002-276,

Vu le Décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités,

Considérant qu'en raison de l'organisation des opérations de recensement de la population 2025, il y a lieu de recruter un(e) agent recenseur sur emploi non permanent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 10 voix (dont 2 pouvoirs).

- **Décide** de désigner de recruter un agent recenseur pour la campagne de recensement 2025, à

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 060-216000703-20241122-23D2024-DE



compter du 02 décembre au 15 février 2025 et pour une durée de trois mois

- **Autorise** l'autorité à recruter un agent sur emploi non permanent
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait à Bienville le 22 novembre 2024

Le Maire, Patrick LEROUX

